

Compte-rendu du Comité de programmation du GAL Dignois LEADER 2014-2020

Digne-les-Bains (Salle Atrium)
27 février 2019 – 17h30

Présents :

Collège privé : Véronique IZARN, Cécile DUBAR, Claude BREMOND, Jean Simon PAGES, Jean-Pierre PESCE, Pascal MAZZANI, Roger COSTE.

Collège public : Roger ISOARD, Renaud ZIGMANN, Gilbert REINAUDO, Emmanuelle MARTIN, Pierre SUZOR, Bernard TEYSSIER.

Techniciens assistants à la réunion : Mathilde SIRE (Provence Alpes Agglomération/LEADER), Penelope GUIDI (Provence Alpes Agglomération/LEADER).

15 personnes sont présentes. 13 personnes peuvent voter dont 7 du collège privé et 6 du collège public.

Calcul du quorum en début de réunion afin d'acter le quorum pour toute la séance :

Nombre de membres votants : 13/19

Taux de présence des membres votants (minimum 50%) : 68%

Nombre de membres votants privés : 7

Taux de présence des membres votants privés (plus de 50%) : 53%

Le double quorum est atteint

Prévention des conflits d'intérêts :

Les membres du Comité de programmation votants, présents ce jour, ont signé chacun une déclaration de conflit d'intérêts.

1. Accueil par le Président du GAL Dignois :

Monsieur Bernard Teyssier, Président du GAL Dignois, accueille les participants.

Il présente aux membres du Comité de Programmation Monsieur Boris COURANT, le nouveau référent de l'équipe technique du GAL Dignois au service Parcs Régionaux de la Région SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Monsieur Teyssier annonce ensuite l'ordre du jour et rappelle les projets de l'AAP1 qui seront présentés en sélection :

- Le projet « Edifier une yourte pour l'accueil d'activités musicales, sensorielles et de développement personnel » porté par l'association Fontaine de l'Ours.
- Le projet « Aménagement et amélioration de l'accueil de la Maison du Mulet » porté par la commune de Seyne les Alpes.
- Le projet « Aménagement des anciennes ardoisières de Barles » porté par la commune de Barles.

Présentation de 3 projets de l'AAP1 et vote pour sélection

Association Fontaine de l'Ours : « Edifier une yourte pour l'accueil d'activités musicales, sensorielles et de développement personnel »

Monsieur Pascal Mazzani et Monsieur Roger Isoard, en situation de conflit d'intérêts, quittent la salle.

L'équipe technique rappelle les informations relatives à la fiche d'engagement et la notification des cofinancements.

« Edifier une yourte pour l'accueil d'activités musicales, sensorielles et de développement personnel »

Porteur : CMR« La Fontaine de l'Ours » **Avis d'opportunité :** 27/04/2017 FAVORABLE

Notation : 29/40 **Rang :** 1/2

Montant présenté : 29 636,40€ **Montant éligible :** 29 636,40€

Taux de régime d'aide : 90%

Autofinancement : 2 964,18 €	FEADER : 16 003,33 €	CD 04 : 10 668,89 €	Total de l'aide : 26 672,22 €
--	--------------------------------	-------------------------------	---

Le comité de programmation valide la notation et le classement du service instructeur.

Le Président du GAL soumet la programmation du projet au vote :

Membres ayant droit de vote	Conflits d'intérêts	Membres ayant droit de vote après conflit d'intérêts
13	2	11

Vote

Votes favorables : 11

Absentions : 0
Votes défavorables : 0

Résultat du Vote

Le Comité de Programmation décide la programmation du dossier à l'unanimité.

Commune de Seyne les Alpes : « Aménagement et amélioration de l'accueil de la Maison du Mulet »

Monsieur Pascal Mazzani et Monsieur Roger Isoard, reviennent dans la salle.

L'équipe technique rappelle les informations relatives à la fiche d'engagement et la notification des cofinancements.

« Aménagements et amélioration de l'accueil de la Maison du Mulet »

Porteur : Aménagements et amélioration de l'accueil de la Maison du Mulet **Avis d'opportunité :** 27/04/2017 FAVORABLE

Notation : 21/40 **Rang :** 2/2

Montant présenté : 63 871,95€ **Montant éligible :** 41 655,38€

Taux de régime d'aide : 80%

Autofinancement : 8 331,08 €	FEADER : 19 994,58€	REGION : 13 329,72 €	Total de l'aide : 33 324,30€
--	-------------------------------	--------------------------------	--

Le comité de programmation valide la notation et le classement du service instructeur.

Le Président du GAL soumet la programmation du projet au vote :

Membres ayant droit de vote	Conflits d'intérêts	Membres ayant droit de vote après conflit d'intérêts
13	0	13

Vote :

Votes favorables : 13
Absentions : 0
Votes défavorables : 0

Résultat du Vote :

Le Comité de Programmation décide la programmation du dossier à l'unanimité.

Commune de Barles : « Aménagement des anciennes ardoisières de Barles »

Monsieur Jean Simon Pages, en situation de conflit d'intérêt, quitte la salle.



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur



L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES

«Aménagement des anciennes ardoisières de Barles »

Porteur : Commune de Barles

Avis d'opportunité : 27/04/2017 FAVORABLE

Montant présenté : 23 457,27 € **Montant raisonnable :** 3 642,63€

L'équipe technique du GAL informe le Comité de Programmation que, suite à l'instruction, des dépenses inéligibles (gros œuvre) ont été retirées. Le montant des dépenses éligibles retenues en instruction étant inférieur au seuil minimal d'exclusion, le dossier devient inéligible.

Le Président du GAL soumet l'inéligibilité du projet au vote :

Membres ayant droit de vote	Conflits d'intérêts	Membres ayant droit de vote après conflit d'intérêts
13	1	12

Vote :

Votes favorables : 11

Absentions : 0

Votes défavorables : 1

Résultat du Vote :

Le Comité de Programmation vote l'inéligibilité du dossier à la majorité (11 voix favorables).

Monsieur Jean-Simon Pages revient dans la salle.

Les techniciens rappellent les prochains événements importants pour le GAL Dignois :

Mars 2019 : Comité de pilotage et restitution intermédiaire de l'évaluation mi-parcours

Avril 2019 : Lancement des nouveaux appels à projets

Mai 2019 : Assemblée Générale et présentation des résultats de l'évaluation à mi-parcours

Clôture du Comité de programmation par Bernard Teyssier, Président du GAL.

Bernard TEYSSIER

Vice-Président de Provence Alpes Agglomération
Président du GAL Dignois



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur



L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES